

Débat sur les prix agricoles



Après les manifestations agricoles de la semaine du 17 mars, des dizaines de bourgmestres belges ont envoyé des lettres à Finn-Olav Gundelach, vice-président de la Commission chargée de l'agriculture. Ils soutenaient l'exigence des agriculteurs d'une augmentation de 7,9 % des prix agricoles au lieu de l'augmentation proposée par la Commission CE (de 2,4 %).

M. Gundelach a envoyé une lettre ouverte aux bourgmestres qui a été publiée dans la presse des 22 et 23 mars. Ses arguments sont résumés ici.

Il n'y a qu'une seule raison aux attaques répétées que subit la politique agricole commune : ce sont les excédents du secteur laitier et leurs coûts élevés. La consommation de lait et de beurre stagne, on ne parvient plus à l'écouler, même sur le marché mondial. Les excédents laitiers augmentent chaque année de 2 à 3 milliards de litres, entraînant une augmentation de 14 à 20 milliards de francs belges. Le secteur laitier accapare 45 % des dépenses agricoles de la CE et un quart du budget total de la CE. Si aucune mesure d'assainissement n'est prise, il n'y aura plus assez d'argent dans le budget CE pour payer les prix garantis aux agriculteurs. Les gouvernements des Etats membres (ainsi que le gouvernement belge) ont clairement indiqué que l'on ne pouvait attendre aucune augmentation des moyens financiers de la CE.

Les excédents et les limites budgétaires auraient justifié un gel des prix garantis.

Les organisations agricoles réclament une augmentation de 7,9 %, ce chiffre résulte de la méthode objective. Jamais, dans toute l'histoire de la politique agricole européenne, la méthode objective n'a déterminé à elle seule, l'augmentation des prix garantis, la situation du marché, l'économie générale et les limites budgétaires ont joué un rôle beaucoup plus important. M. Gundelach rappelle que les 7,9 % d'augmentation imposeront une augmentation budgétaire de 40 milliards de francs belges. Conduire toute l'économie à des difficultés afin d'obtenir des revenus supérieurs pour les agriculteurs, qui produiraient encore davantage de surplus laitiers, revient à enterrer la crédibilité et les chances de survie de la politique agricole de la CE.

Finalement, le Parlement européen ne s'est pas prononcé. Le 26 mars, il a seulement demandé une augmentation « convenable » des prix. Le Conseil des Ministres de l'Agriculture, de son côté, s'est séparé le 27 mars sans avoir pris de décision.

Accords commerciaux

Deux importants accords de coopération viennent d'être conclus par la Communauté Européenne, le premier avec la Yougoslavie, le second avec l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et Singapour).

L'accord avec la Yougoslavie intervient à un moment particulièrement important pour ce pays. Il a été signé début avril. L'accord aura de nombreuses conséquences notamment dans le domaine social. Les travailleurs yougoslaves bénéficieront de la non discrimination dans les Etats membres en matière de conditions de travail et de sécurité sociale. En 1973, les Yougoslaves formaient encore le groupe de travailleurs migrants non CE le plus important après les Turcs. Ils étaient près de 535.000. La plupart d'entre eux étaient établis en Allemagne (366.000 en 1978). En Belgique, ils ne représentent qu'une petite minorité qui, dans les statistiques est reprise sous la rubrique « autres pays tiers ».

L'accord est également très important pour le commerce

entre la CE et cet Etat non aligné, européen, méditerranéen et membre du « Groupe des 77 pays en voie de développement ». Les produits industriels yougoslaves pourront entrer dans la Communauté en franchise de droits de douane et sans restrictions quantitatives, tandis que d'importantes concessions tarifaires sont accordées aux produits agricoles comme la slivovica, le tabac et le vin. La CE, de son côté, bénéficiera de la clause de la nation la plus favorisée.

L'accord entre la CEE et l'ASEAN est, quant à lui, le premier accord de coopération signé avec des pays en voie de développement qui couvre la coopération économique en plus de la coopération commerciale. Jusqu'à présent, un seul accord de coopération économique et commerciale avait été signé par la CE, et ce avec le Canada. Les pays de l'ASEAN sont des concurrents industriels particulièrement dangereux dans les secteurs textiles et électroniques notamment, vu l'importante main-d'œuvre à bon marché dont ils disposent.

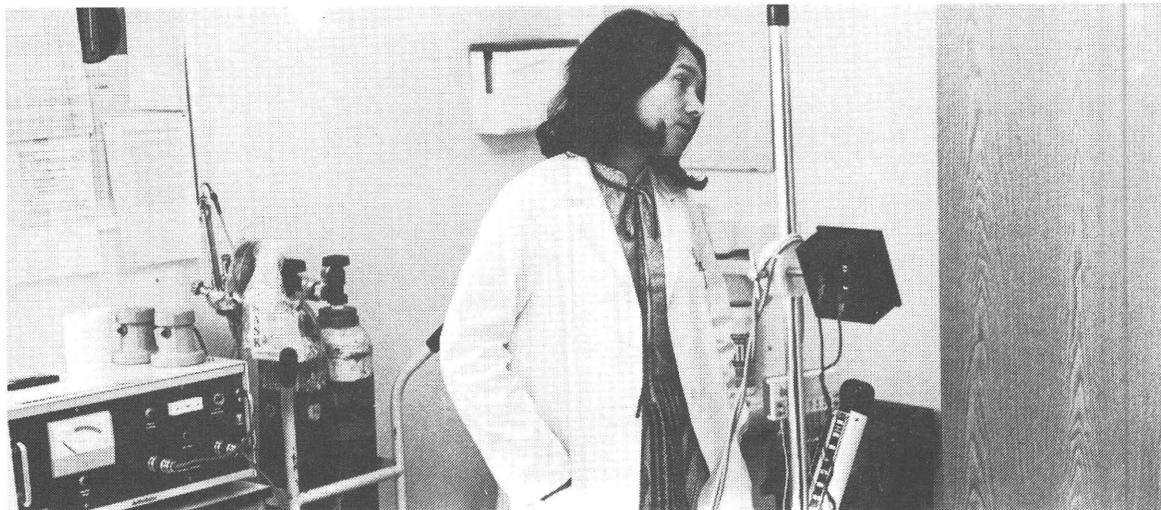
L'accord signé le 7 mars à Kuala Lumpur fournira un cadre de référence et d'encouragement aux opérateurs économiques.



Dans ce numéro

- 2-3 Projet du Fonds Social
- 4 Agriculture : Le Houblon
- 5 Energie solaire: Eurhélios
- 6-7 Dialogue Parlement-Commission
- 8 Publications
Agenda
FEOGA
Appels d'offres

Les cardiaques ne sont pas des invalides à vie



*Dr Betty Demaret,
service de cardiologie
du travail de
l'hôpital Saint Pierre.*

Au cours des trois dernières années, quelque trois cents patients atteints d'infarctus du myocarde ont suivi à l'hôpital Saint-Pierre de Bruxelles non seulement un traitement médical, mais ont également bénéficié d'un accompagnement psycho-social.

Il s'agissait de les aider à retrouver leur place dans la société, autant que possible dans leur ancien emploi ou en les dirigeant vers une fonction plus appropriée.

Ce projet, arrivé à terme le 31 mars 1980 et dont c'est aujourd'hui l'heure des bilans, a été partiellement financé par le Fonds Social Européen.

A l'heure actuelle, en Europe Occidentale, un homme sur cinq risque d'être atteint par un infarctus avant l'âge de 65 ans, ce n'est donc pas un luxe que de rechercher quelles sont les méthodes les mieux adaptées pour donner aux cardiaques la possibilité de se réintégrer activement dans la société avant d'atteindre la pension.

Le projet bruxellois correspond donc très bien au premier objectif du Fonds Social : améliorer les possibilités de travail et aussi les conditions de vie des Européens. Dans cette perspective, l'attention s'est portée sur huit groupes spécifiques, tels les jeunes, les femmes, les handicapés qui connaissent aujourd'hui de sérieuses difficultés sur le marché du travail.

INVALIDES

Selon les statistiques, sur les dix millions de handicapés recensés dans toute la Communauté, on compte une proportion toujours croissante de malades cardiaques.

Dr Betty Demaret, coordinateur du projet pour la section cardiologie du travail de l'hôpital Saint-Pierre : « Il s'agit ici de personnes encore jeunes — notre plus jeune patient avait 23 ans — qui se retrouvent invalides du jour au lendemain. Jusqu'il y a une dizaine d'années, on n'abandonnait pas ces personnes, mais le traitement était très différent. D'abord, on

les faisait rester au lit pendant six semaines, avec toutes les conséquences que vous imaginez comme l'apparition de phlébites, une inflammation des veines suite à l'inaction, ou les thromboses. Ensuite, une longue période de repos était prescrite, on n'osait pas leur faire reprendre une activité professionnelle.

Ils étaient des invalides pour le reste de leur vie. Mais il s'agissait de personnes de 30 ou 40 ans ! Cette façon de faire a été progressivement revue, parce qu'il est apparu que plus tôt le patient reprend le travail, plus grandes sont les chances de guérison »

Le traitement des cardiaques ne vise plus aujourd'hui principalement à laisser le patient survivre aussi longtemps que possible, mais plutôt à éviter qu'il ne reste handicapé à vie et à lui faire retrouver un rôle dans la société.

Dr B. Demaret : « Nous disposons pour ce faire de programmes de réadaptation très développés.

» Le soutien de la Communauté (quelque 577.000 FB dans la dernière tranche du Fonds Social) nous a donné — pour une période de trois mois — la possibilité de faire le bilan de ces méthodes, de voir à quel point elles portent leurs fruits et dans quels secteurs elles doivent encore être étudiées afin d'employer nos moyens de façon optimale. Sans la Communauté, il serait très difficile — vu la situation économique actuelle — de trouver des fonds pour cette évaluation et pour l'accompagnement psycho-social. »

MOBILITE

« Nous ne sommes pas les seuls à appliquer ces méthodes, mais bien les premiers en Belgique.

» Le programme que nous avons étudié se déroule en trois phases.

» Pendant les premières heures et jours de l'accueil, le patient est naturellement soigné au point de vue médical, mais ensuite, il rencontre très vite le psychologue et l'assistante sociale, on lui prescrit quelques exercices physiques.

» Les premiers jours, il doit mouvoir

ses bras et ses jambes et exécuter des exercices respiratoires. Lorsqu'après environ deux semaines le patient est capable de monter quelques escaliers, il peut rentrer chez lui.

» L'assistante sociale prend immédiatement contact avec l'employeur, s'il y a un, et avec la mutuelle ou l'ONEM selon la situation du patient. Elle veille à ce que le patient soit en règle avec toutes les formalités administratives existantes.

» Le psychologue essaie de saisir la manière dont le patient conçoit sa maladie. Certaines personnes sont anxieuses, elles sont inquiètes de savoir si elles vivront encore longtemps, comment la maladie évoluera et si elles pourront à nouveau travailler.

» C'est très humain et elles entendent être informées. Mais certains malades exagèrent chaque symptôme, ils ont plus besoin que les autres de « relativisation » et d'être tranquilisés.

» On ne peut perdre de vue que vers 60 ans, un quart des patients ne survit pas à l'infarctus.

» Un troisième groupe ne veut pas voir sa propre situation. Ils envisagent tout de suite tout ce qu'ils feront pendant les jours et les semaines à venir sans tenir compte de leur état. Ils doivent être freinés, car c'est dans ce groupe que l'on constate le plus d'accidents ! »

Après cette première quinzaine, le patient est suivi à domicile par un kinésithérapeute, cela à peu près pendant deux mois après l'infarctus. A la fin du deuxième mois, le patient revient à l'hôpital pour une « évaluation fonctionnelle ».

Dr Demaret : « Cela signifie que l'on mesure les capacités physiques du patient. Pour cela, il doit faire de la bicyclette.

» Sur base des résultats qu'il attend sur ces bicyclettes, nous pouvons juger s'il est à nouveau en état de travailler, d'avoir des activités sportives... Le plus souvent, nous proposons éventuellement au patient, après cette première évaluation, un nouvel entraînement afin d'améliorer sa capacité physique. La bicyclette est à nouveau employée. Le patient la pra-

tique sous contrôle médical; il reçoit simultanément et alternativement une charge plus légère et plus lourde pendant quelques minutes, cela se fait par un système de frein.

STRESS

» Si le patient ne souffre pas d'une angine de poitrine sévère on constate que les charges que l'on peut imposer au patient augmentent au bout de dix ou vingt séances.

» On évalue alors une deuxième fois son état et nous essayons d'arriver à la conclusion qu'il peut reprendre le travail.

» Pour un employé de bureau, cela ne posera le plus souvent pas tellement de problèmes physiques; il en est autrement pour un déménageur, un chauffeur de taxi ou de bus.

» Et même lorsqu'il s'agit d'une profession tout à fait sédentaire apparemment peu éprouvante comme la profession de téléphoniste, le stress peut à nouveau être trop important. »

Dans les grandes firmes, l'employeur peut plus facilement proposer un autre travail mais, dans une petite entreprise, cela pose un problème.

« Dans chaque cas, on peut déterminer avec une sécurité raisonnable si le patient peut effectuer ou non un travail déterminé.

» Nous pouvons faire des mesures au poste de travail même, le patient est alors relié par deux électrodes à un enregistreur à cassettes.

» Il note lui-même les tâches qu'il effectue, de notre côté, nous étudions sur la cassette la façon dont son cœur réagit. A partir de ce test, nous pouvons montrer au médecin du travail de l'entreprise que le patient peut effectuer sans dommage un travail donné exigeant un certain effort et qu'il peut faire son travail habituel qui demande moins d'efforts que la tâche du test.

» Il n'y a plus de grands problèmes à convaincre l'employeur une fois que le médecin du travail est convaincu.

» Au début, nous avons dû lutter parce que tout le monde était très prudent.

» La maladie cardiaque fait peur, même aux médecins, aux médecins des entreprises comme à ceux des assureurs. S'ils remettent abusivement quelqu'un au travail et que cette personne fait une rechute, que se passera-t-il ? »

CRISE

Le service de cardiologie du travail fait actuellement le bilan du projet.

Dr Demaret : « Malgré quelques réserves, on peut cependant maintenant noter que nos conclusions sur les méthodes que nous employons sont très positives. Je ne possède pas encore les résultats de la dernière année. Mais 86 % des personnes qui ont suivi tout le cycle ont repris le travail, contre seulement 53 % de celles qui ne l'ont suivi que partiellement.

» Je crains fort que les résultats pour la dernière année du projet soient moins favorables. Nous sommes actuellement très touchés par la crise économique. Lorsque nous avons timidement abordé cette nouvelle approche, il y a six ans, le marché du travail n'était pas aussi éprouvé; aujourd'hui, il y a énormément de jeunes sans travail.

» Auparavant, on considérait la reprise du travail comme une sorte de « brevet » de réussite de la thérapie.

J'ai l'impression que nous devons repenser toute notre conception en ce domaine. Le travail n'est pas le seul critère vous rendant membre à part entière de la société. »

Soutien à des projets belges

En 1979, la demande de soutien auprès du Fonds Social a été bien supérieure aux 767 millions d'UCE dont il disposait. Les fonds ont surtout manqué pour le financement des programmes en faveur des travailleurs migrants et, en moindre mesure également, pour les programmes « femmes », « jeunes » et en faveur de certaines régions. La sélection a donc été très sévère. Préférence a été accordée aux programmes offrant d'autant plus de sécurité qu'ils augmentaient les possibilités de travail.

En 1979, la Belgique a perdu 2 % des fonds disponibles, près de 16 millions d'UCE. La troisième et dernière tranche du Fonds 1979 ne comptait aucun projet belge. Un certain nombre de projets ont été soutenus financièrement par la deuxième tranche certains l'avaient déjà été par des tranches précédentes.

HANDICAPES :

● Le projet en faveur des malades atteints d'un infarctus présenté par l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, dont nous parlons ci-contre;

● un projet pour l'intégration des handicapés dans le marché du travail grâce à la formation et l'adaptation profes-

sionnelle. Le projet concerne 3.200 handicapés. Il est promu par le Fonds National de Reclassement Social des Handicapés et a obtenu une subvention de plus de 147 millions de francs belges;

● un projet pour la revalidation et la formation des handicapés physiques graves organisé par la Prévoyance Sociale. Ce projet concerne 263 handicapés il a bénéficié d'un soutien du Fonds Social de 18 millions de francs.

REGIONS :

● Quelque 1.303 chômeurs ou personnes menacées de perdre leur emploi bénéficient d'une formation organisée par l'ONEM dans des régions prioritaires. Le Fonds intervient pour 83 millions de francs.

PROGRES TECHNIQUES ET GROUPES D'ENTREPRISES

● Dans un ensemble de PME qui, ensemble, n'emploient pas plus de 150 travailleurs, une formation professionnelle est dispensée aux travailleurs. La demande a été introduite par l'ONEM, le soutien s'élève à 7,8 millions de francs belges;

● quelque 900 chômeurs diplômés ou cadres sont formés pour la gestion des PME.

C'est une initiative de l'ONEM qui bénéficie d'un soutien du Fonds Social de 49 millions de francs.

FEMMES :

● Le Centre Repartir à Bruxelles forme 21 femmes de plus de 25 ans à des postes généralement occupés par des hommes. Le Fonds Social intervient pour 250 millions de francs.

MIGRANTS :

● L'Ecole d'Alphabétisation de Mons donne un enseignement linguistique pour travailleurs migrants et des cours de perfectionnement pour les formateurs chargés de cet enseignement. Ce projet concerne 170 personnes, le soutien s'élève à 517.000 francs;

● le Ministère de la Culture Française a présenté un projet semblable qui touche 400 personnes, le Fonds Social intervient ici pour 2,5 millions de francs;

● le Conseil Consultatif des Immigrés de Charleroi organise des classes d'accueil pour les enfants de travailleurs migrants. Trente personnes sont concernées, l'intervention du Fonds s'élève à 554.500 FB;

● l'ONEM donne des cours de langues destinés à quel-

que 250 réfugiés politiques d'origine latino-américaine à Anvers, Bruxelles et Liège. Le soutien communautaire se monte à 38 millions de francs.

JEUNES :

● L'ONEM organise des stages de formation pour les jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi. Ce projet vise 4.000 jeunes, le Fonds Social intervient pour 44,5 millions de francs.

EXPERIENCES PILOTES :

● L'Association pour le développement général de la région des trois vallées « Eau Blanche, Eau Noire et Viroin », région dans laquelle 4.000 emplois ont été perdus dans l'industrie (environ 60 % des emplois industriels) au cours des dix dernières années veut créer de nouveaux emplois et former des personnes aux nouvelles techniques. Le Fonds a consacré 4,3 millions de francs à ce projet;

● l'A.S.B.L. Papenkasteel, d'Uccle, vise la formation professionnelle de jeunes handicapés mentaux dans la perspective d'une intégration durable dans la vie professionnelle normale. La contribution du Fonds Social Européen atteint 4.1 millions de francs.

Moins de houblon, mais de qualité supérieure



En 1978, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres définitifs, les groupements de producteurs de houblon ont bénéficié d'un soutien de la section Orientation du Fonds Européen Agricole (FEOGA) s'élevant à 1,6 million d'UCE (environ 64 millions de francs belges).

Il ne s'agissait pas là d'un cadeau des autorités européennes qui se seraient souvenues que les Européens aiment à boire un verre de bière de temps à autre et qui apprécieraient peut-être un plat de jeunes pousses de houblon, une spécialité régionale aussi succulente que les pointes d'asperges.

Cette contribution a servi à soutenir la politique houblonnière de la Communauté Européenne. Cette politique vise essentiellement à améliorer la qualité de la production et à réduire les superficies houblonnières (les terres où est cultivé le houblon). Le problème n'est pas que la consommation de bière ait diminué, mais bien qu'on emploie moins de houblon lors du brassage de la bière et que la Communauté exporte moins de houblon.

La demande de bière stagne dans la Communauté, mais elle augmente annuellement de 3 % dans le monde. Pour l'instant, la Communauté reste le premier exportateur mondial de houblon, mais les exportations sont en diminution depuis 1975. En 1978, les Neuf ont cependant encore exporté 43 % de leur production. De nouvelles techniques de production ont été développées, aujourd'hui la fabrication de la

bière exige moins de houblon qu'avant.

L'un dans l'autre, ceci a eu pour conséquence que la demande de houblon augmente seulement de 1 % au niveau mondial alors qu'elle diminue dans la Communauté. C'est pourquoi des mesures structurelles ont été mises en œuvre.

Afin d'encourager le regroupement des producteurs de houblon en groupements de producteurs, depuis 1978, le FEOGA participe pour un quart, durant les trois dernières années de leur constitution, aux frais réels de constitution et de fonctionnement de tels groupements.

En 1978, 6.307 des 7.020 planteurs de houblon de la Communauté étaient membres de groupements de producteurs reconnus.

Les Etats membres de la Communauté ont la possibilité, en cas de reconversion et de restructuration des plantations de houblon, d'accorder une aide aux groupements de producteurs reconnus à condition qu'ils s'engagent notamment, pour une durée de trois ans, à ne pas planter de houblon sur une superficie supérieure à celle résultant du plan de restructuration.

Cette mesure a fait de l'effet. Le houblon n'est pas cultivé dans tous les Etats membres, mais seulement en République fédérale d'Allemagne, le plus important producteur avec 30.300 tonnes en 1978; au Royaume-Uni qui suit à une certaine distance et qui est le seul Etat membre dont la production ait augmenté en 1978, grâce à un rendement supérieur, par rapport à l'année pré-

cédente pour atteindre 9.300 tonnes; les autres producteurs européens sont la Belgique, la France et l'Irlande. La production houblonnière totale des Neuf est tombée de 48.000 tonnes en 1977 à 42.700 tonnes en 1978, la production belge passant de 1.800 tonnes en 1977 à 1.400 tonnes en 1978. Pendant cette même période, la superficie houblonnière belge se réduisait de 1.000 à 800 ha.

PAS D'EXTENSION

Selon le parlementaire européen Paul De Keersmaeker (question n° 1374/79) lui-même natif du Pajottenland et donc habitant d'une région houblonnière, certains groupements de producteurs avaient renoncé à l'aide communautaire parce qu'ils étaient convaincus que le marché du houblon pouvait s'améliorer et qu'ils ne voulaient pas contraindre les membres de leur groupement ne bénéficiant pas de l'aide à réduire leur récolte. Il a demandé à la Commission si les producteurs de houblon peuvent s'agrandir et à quelles conditions.

Selon la Commission Européenne, aucun membre d'un groupement reconnu de producteurs ne peut planter du houblon sur une superficie supérieure à la superficie houblonnière définie par le plan et ce pendant une période de trois ans après la réalisation de son plan de restructuration. Dans le cas où seulement certains membres du groupement ont participé à la réalisation du plan, les autres membres qui n'y ont pas participé ne peuvent pas non plus étendre

les superficies plantées. Les Etats membres sont obligés de contrôler l'exécution de ces prescriptions, la Commission veille de son côté à ce que tout soit en règle.

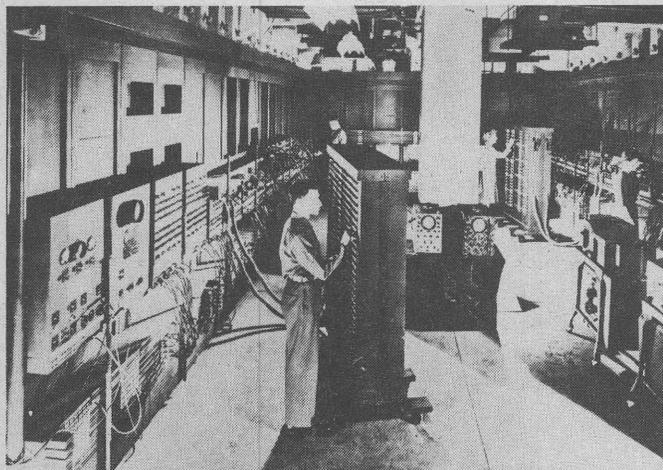
Si un regroupement reconnu de producteurs ne respecte pas les obligations, il est tenu de rembourser la totalité de l'aide reçue.

En outre, la Commission a proposé au Conseil de reconduire l'interdiction générale d'extension des superficies houblonnières communautaires jusqu'au 30 septembre 1980, afin de couvrir ainsi la récolte de 1980.

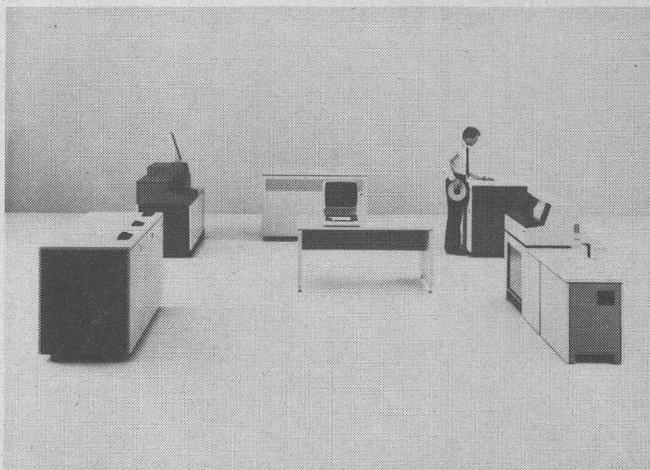
La Commission Européenne a demandé au gouvernement britannique de plus amples informations sur les conditions de l'exportation des plants de houblon vers les autres pays de la CEE.

Le parlementaire européen De Keersmaeker avait également demandé à la Commission (question n° 1375/79) si elle avait connaissance des mesures de restrictions que l'Office britannique du houblon, le « Hops Marketing Board », aurait prises pour l'exportation de nouvelles variétés. En principe, les règles communautaires de libre circulation des produits s'appliquent au houblon tant qu'elles répondent aux prescriptions phytosanitaires. Toutefois, il subsiste dans la Communauté des problèmes non résolus concernant le droit de l'obteneur, qui peuvent avoir des répercussions sur la circulation des produits destinés à la production agricole. La Cour de Justice s'occupe de ce problème.

Les nouvelles technologies de l'information



L'ordinateur ENIAC occupait une salle entière, l'ensemble ressemblait fort à un atelier d'usine. Les salles d'ordinateurs d'aujourd'hui sont beaucoup plus semblables à des salles d'hôpitaux.



1. Une nouvelle révolution économique et sociale

Dix heures du matin. M. Peeters est à son bureau, son agenda électronique l'avertit qu'il est attendu dans une demi-heure à une importante réunion. Vu le trafic, il lui faudra, selon son agenda, environ 20 minutes pour arriver au lieu de la réunion. Avant de partir, M. Peeters demande encore rapidement à sa secrétaire électronique d'écrire manuellement la lettre pour M. Vandenberghe selon le modèle 4, mais en changeant la formule de politesse usuelle par quelque chose de plus amical.

Une fois dans sa voiture, il interroge l'ordinateur de son tableau de bord sur la route la plus économique et la plus rapide. « Dix-huit minutes » apparaît sur le mini-écran.

Pendant le parcours, l'ordinateur règle automatiquement l'allumage et le nombre de tours de la voiture, il surveille la pression des pneus et la puissance de freinage et avertit M. Peeters lorsqu'il n'observe pas les distances avec la voiture précédente ou lorsqu'il consomme trop d'essence.

Dix-neuf heures. Après une journée fatigante, M. Peeters a demandé à voir la liste des programmes TV pour la soirée par l'intermédiaire d'un téléphone et d'un téléviseur reliés à un terminal. Il fixe avec sa femme le programme qu'ils regarderont ce soir. Les informations régionales rempliront, comme d'habitude, la première demi-heure de leur soirée, ensuite un passionnant film policier pourra les détendre. Via le terminal, ils soumettent leur choix à la centrale TV et signalent que la transmission du programme peut commencer à 19 h. 15.

Sur un autre écran leur jeune fils demande ses leçons de français supplémentaires. Après la leçon on lui pose une série de questions. Il doit en transmettre les réponses à la centrale par l'intermédiaire du clavier du terminal. Si les réponses sont

correctes la leçon est considérée comme connue. Dans le cas contraire, il devra reprendre la leçon jusqu'à ce qu'il puisse répondre correctement.

La fille de la maison est meilleure élève que son frère, elle n'a donc pas besoin de cours supplémentaires. Elle peut se détendre en lisant le journal vidéo sur l'écran.

Cette histoire n'est pas aussi fictive qu'on pourrait le croire. Nous ne devons peut-être pas l'exclure des réalités des années à venir. En effet, techniquement il n'y a plus de problèmes théoriques grâce au développement des chips et microprocesseurs. Le « chip » d'une superficie de quelques millimètres carrés est capable d'accomplir autant de travail qu'un ordinateur de 30 tonnes, modèle d'il y a 25 ans. Une véritable révolution donc dont les conséquences sociales, économiques, culturelles et politiques sont difficilement estimables.

Dans ce domaine, il est primordial pour l'Europe d'avoir sa propre stratégie afin de pouvoir décider elle-même quelles sont les applications sociales, culturelles acceptables pour elle.

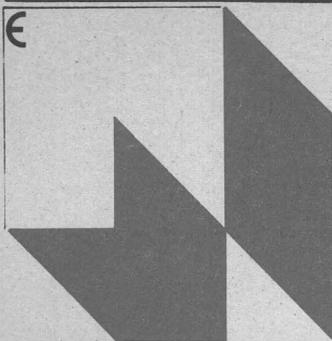
2. Télématique et nouvelles technologies de l'information

Le terme « télématique » a été inventé par les Français A.Minc et S. Nora à qui le président Giscard d'Estaing avait demandé un rapport sur « L'informatisation de la société ».

Par ce terme ils voulaient concrétiser le mariage entre informatique et télécommunication. Depuis, on a assisté à une véritable révolution dans le domaine des technologies de l'information.

Les nouvelles technologies de l'information s'appuient sur 4 secteurs économiquement indissociables de produits industriels et de services :

1. les télécommunications dont les satellites sont un élément majeur;



2. les systèmes informatiques, principalement le domaine des ordinateurs;
3. les banques de données;
4. les composants avancés.

Le grand essor des technologies de l'information a été rendu possible par la miniaturisation (micro-électronique) des composants avancés. Pour plus de clarté voyons l'évolution suivie par les ordinateurs.

En 1937, naquit l'ancêtre des ordinateurs : Mark I. La « chose » pesait 5 tonnes et était composée de 3304 relais mécaniques. Une dizaine d'années plus tard, les composés électroniques faisaient leur apparition avec l'ordinateur ENIAC. Mais le poids de l'ordinateur n'en était nullement réduit. ENIAC était un mastodonte de 30 tonnes, long de 30 mètres, haut de 3 et large d'1.

Il devait être alimenté par une source énergétique de 140 KW/h qui occupait elle-même une fois et demi l'espace initial.

Le tout ne pouvait fonctionner que si les 18000 lampes à vide étaient en service.

Le passage à la troisième génération d'ordinateurs a été rendu possible par la substitution des lampes à vide par des transistors.

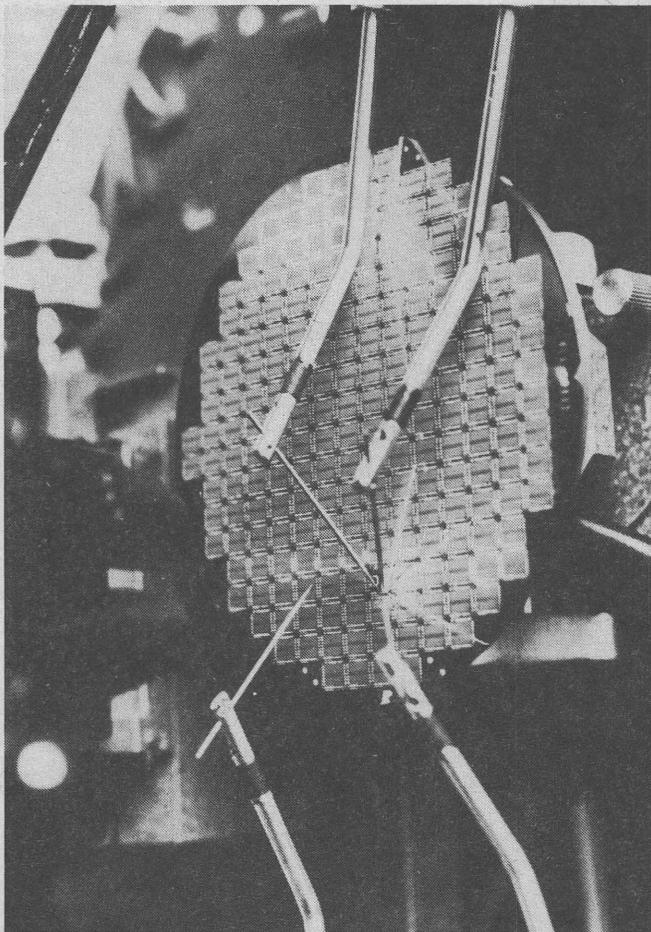
L'invention des transistors était révolutionnaire, le volume de l'ordinateur a pu être réduit sensiblement et sa sécurité de travail a pu être augmentée.

L'invention du chip ne fut pas aussi révolutionnaire. En effet, il repose sur le même principe de base que le transistor (petites couches de semi-conducteurs) de telle sorte qu'il est en fait un descendant très perfectionné du transistor.

L'avant-dernière génération d'ordinateurs est apparue avec l'invention des circuits intégrés en plaquette.

Enfin l'actuelle génération d'ordinateurs a pu être réalisée grâce aux chips et micro-processeurs. Le micro-processeur date de 1971.

Ted Hoff jr, un jeune ingénieur de Intel, est arrivé à rassembler 2250 transistors sur une superficie de 3 à 4 mm par le procédé photolithographique. Le chip est ainsi une véritable unité de traitement (le micro-processeur). Un autre grand mérite de Hoff est d'avoir dissocié l'unité centrale de traitement (Cen-



Avant d'être séparés les uns des autres, les chips sont encore une fois contrôlés.

tral Processing Unit — CPU) de l'élément dont il reçoit ses instructions. Ainsi pour la première fois, les CPU devinrent amovibles c'est-à-dire qu'elles peuvent réaliser une infinité de traitements de base pourvu qu'elles soient reliées aux chips voulus.

Il est donc imaginable de faire fonctionner une machine à laver aussi bien qu'un lanceur de satellite avec la même CPU.

Un chip de 30 mm² utilisant 1 Watt/h peut faire le même travail que l'ancien ENIAC de 30 tonnes utilisant 140 Kw/h. De plus, il coûtera bientôt moins cher que l'emballage dans lequel il vient de Taïwan ou de Corée. Il nécessite une matière première inépuisable (le silicium est notamment contenu dans le sable) et est non-polluant.

On retrouve ce fabuleux micro-processeur dans toujours davantage de produits : les moteurs des fours,

les machines à coudre, les voitures, les chaînes HI-FI ou les navires géants.

Grâce au chip, l'ordinateur domestique ne restera plus longtemps du domaine du rêve.

En 1978, on en a vendu 287.000 aux Etats-Unis, on estime qu'il y en aura 3 millions en 1982. Son prix est très voisin de celui d'une bonne chaîne stéréo.

Le micro-processeur trouve aussi toujours davantage de débouchés dans l'industrie automobile. Les fonctions de la voiture contrôlées par des chips sont nombreuses et variées : gaz d'échappement, consommation de carburant, freins, allumage...

Les postes britanniques expérimentent quant à elles le système vidéotex. Par ce système, le téléspectateur peut demander des données précises au service d'information central des PTT via le téléphone; les

données apparaissent ensuite sur l'écran TV.

Dans la ville américaine de Columbus (Ohio) on expérimente un système de télévision « aller-retour » par lequel le récepteur peut envoyer des signaux à un central. Un tel système offre de nombreuses possibilités nouvelles.

On peut, par exemple, faire dialoguer les téléspectateurs avec quelqu'un qui se trouve dans les studios TV. Une autre application possible de la « TV aller-retour » est la construction d'un système par lequel le téléspectateur compose lui-même son programme et demande ensuite à la centrale de le transmettre sur son écran...

Il est clair que les possibilités découlant de l'invention du chip sont pour ainsi dire inépuisables. C'est à juste titre que d'aucun pense que la troisième révolution industrielle a ainsi démarré.

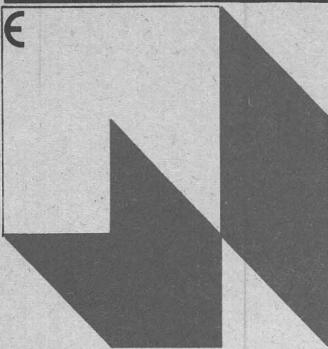
Il est évident que ce petit joyau dont on parle beaucoup changera profondément l'image de notre société dans les années à venir.

3. L'importance des nouvelles technologies de l'information

Certains milieux défendent parfois le point de vue selon lequel il vaudrait mieux empêcher l'introduction des chips parce qu'elle serait plus néfaste que bénéfique. Ces milieux parlent de hausse du chômage et brandissent l'image de « 1984 » d'Orwell.

Il n'est pas très réaliste de vouloir s'opposer à une évolution technologique, même si les dangers liés aux nouvelles technologies de l'information ne peuvent pas être ignorés, lorsqu'existe le besoin de ces nouvelles technologies sur le plan social, économique, culturel et politique.

De plus, comme il apparaîtra plus loin dans ce dossier, l'Europe n'a pas le choix. Les nouvelles tech-



nologies de l'information feront leur entrée dans notre vie avec ou sans l'Europe. Ce qui importe c'est de discerner à temps toutes les conséquences de l'introduction du chip autant dans le domaine social, culturel, politique qu'économique.

Ainsi nous pourrons faire face à ces conséquences, ce qui permettra à la transition de s'opérer aussi aisément que possible.

En France, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne, par exemple, des commissions d'enquête ont été créées pour étudier ces conséquences.

A. Conséquences sur le plan politique

Les nouvelles technologies de l'information font craindre que l'on entre dans « le Meilleur des Mondes » d'Huxley.

La procédure de décision sera certainement profondément influencée : décentralisation de l'information, réseaux mondiaux de banques de données, banques de données dans des domaines très divers (économie, social, démographie, sciences, techniques...).

Dans la mesure où « étudier » c'est « prévoir », le fait de disposer d'un ensemble cohérent de données appropriées rendra certainement les décisions plus efficaces.

Mais, davantage encore que dans le passé, les institutions publiques et privées qui détiennent les informations auront aussi le pouvoir. Il faut donc veiller à ce que les droits du citoyen soient convenablement protégés contre un emploi abusif de ces nouvelles technologies.

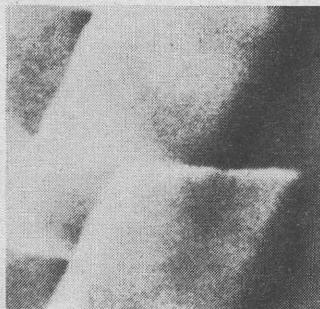
Illustrons ceci par un exemple concret. On veut introduire en République fédérale d'Allemagne dès 1981, une carte d'identité qui puisse être déchiffrée par n'importe quel ordinateur.

Cette preuve d'identité sur carte, dont le port est obligatoire en Allemagne, ne pourrait être contrefaite. Les autorités prévoient aussi des garanties légales pour prévenir les abus (p.ex. une banque de données centrale).

Pourtant de nombreux experts craignent que le contrôle des citoyens par l'Etat ne devienne trop menaçant. Si l'on introduit la fameuse carte d'identité dans un terminal policier, tous les détails dont



Aggrandissement d'un fragment de chip. On y distingue clairement les circuits



dispose la banque de données de la police sur la personne en question sont fournis. Les dangers sont innumérables.

Par conséquent, tous les pays doivent aussi disposer d'une législation protégeant la vie privée, prévenant les abus et limitant l'action des banques de données en précisant les données « emmagasinables » ou non, quelles sont les banques de données qui peuvent être reliées entre elles ou non...

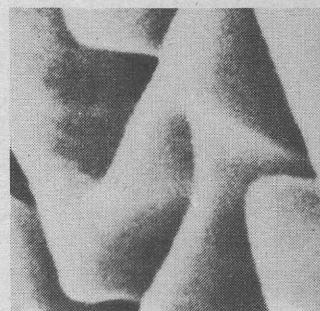
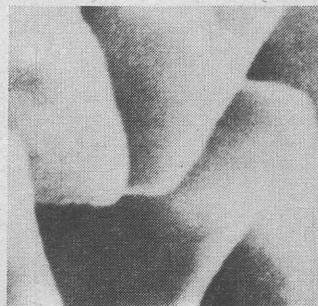
Les autorités nationales sont très conscientes de ces dangers, et la plupart de nos voisins disposent d'une nouvelle législation concernant la protection de la vie privée, ou du moins cette loi est-elle en préparation.

Ces législations devront être toujours adaptables à l'évolution des technologies de l'information. C'est

là un nouveau défi pour les démocraties européennes.

Il faut que l'évolution de ces technologies soit constamment soumise à une étude approfondie, de telle sorte que des mesures efficaces puissent être édictées à temps pour aller à l'encontre des abus. En Belgique, le projet de loi Vanderpoorten a été déposé pendant la session du Sénat 1975-1976. Jusqu'à présent il n'a pas été approuvé, il est en discussion devant la commission sénatoriale compétente.

Les titres II et III de ce projet de loi, concernant les ordinateurs et autres détenteurs de données personnelles, pourraient être remplacés par le projet de loi préparé en la matière par le ministre de la Fonction publique Willy Calewaert.



B. Aspect social

Le marché du travail sera influencé tant positivement que négativement par cette nouvelle technologie. D'une part, elle augmentera la productivité de l'industrie et des services, des postes de travail seront ainsi perdus.

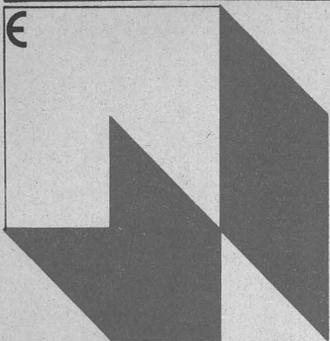
Mais d'autre part, le chip est aussi à la base d'une nouvelle activité industrielle qui ne cesse de s'élargir et qui provoque la création de nouveaux emplois dans l'industrie et les services.

Il faut aussi remarquer que le chip amènera une meilleure condition de travail. Les travaux lourds, désagréables et ennuyeux (les tâches automatisées) seront assurées par le chip.

Selon le rapport de la commission néerlandaise Rathenau, chargée d'étudier les effets de la microélectronique sur la société, si l'on veut éviter que le chômage n'atteigne en 1990 plus de 300.000 hommes par l'introduction du chip, les autorités devront justement accélérer l'application de celui-ci et ceci parallèlement à une modération continue des salaires.

On y suggère donc de laisser les conséquences de l'introduction des chips suivre leur cours.

En d'autres mots, à côté des emplois perdus par la rationalisation existent de nouvelles possibilités de travail dans l'industrie et les services de la télématique.



Petit lexique

Banque de données : ensemble de données dans un domaine ou un sujet déterminé auquel on a directement accès. Une banque de données peut contenir différentes parties qui sont mutuellement reliées et forment un ensemble de banque de données.

Chip ou micro-processeur : il est constitué d'un circuit intégré permettant de réaliser l'unité centrale d'un micro-ordinateur. Il peut servir directement à cet usage ou être employé pour d'autres fonctions.

Circuit intégré : composant électronique miniature réalisé sur une même masse de matériau regroupant un ensemble de dispositifs électroniques élémentaires tels que résistances, transistors... interconnectés selon un schéma déterminé.

Imprimante : appareil recevant des signaux codés et les exprimant sous forme imprimée.

Informatique : l'ensemble des techniques applicables au traitement de l'information, pour lesquelles l'on fait appel à des moyens techniques

(machines) pour opérer sur des données et ce selon des règles préalablement établies.

Périphérique : ensemble de matériel connecté à une unité centrale.

Système informatique : ensemble de moyens techniques formant une unité opérationnelle dans le domaine de l'informatique. C'est donc aussi bien un ordinateur comportant des périphériques, terminaux et imprimantes qu'un réseau d'ordinateurs dont les unités sont reliées mutuellement.

Télécommunication : tout procédé de transmission de l'information à distance par un moyen optique, électro-mécanique ou électrique.

Terminal : appareil périphérique permettant l'envoi et/ou la réception de données au système d'ordinateur auquel il est relié.

Transistor : un dispositif électronique qui utilise les propriétés de matériaux semi-conducteurs (silicium par exemple) et, grâce à des électrodes connectées extérieurement, permet d'amplifier un courant électrique.

Sources : S. Nora et A. Minc, « L'informatisation de la société »
P.-A. Messerli, « Lexique de la télématique »

C. Aspect socio-culturel

Si l'on se souvient des conséquences que l'introduction de la TV a eu sur notre mode de vie, il apparaît clairement que l'avenir sera tout à fait différent suite à la production commerciale des ordinateurs domestiques, du système vidéotex, de la TV « aller-retour »...

Les citoyens doivent par conséquent être mis dans la possibilité d'apprendre à vivre avec toutes ces nouveautés. Ceci n'est pas seulement vrai en ce qui concerne leur emploi, mais surtout sur le plan psychologique.

Ainsi, on devrait pouvoir intégrer positivement et sélectivement les nouvelles technologies de l'information dans notre univers quotidien.

D. Aspect économique

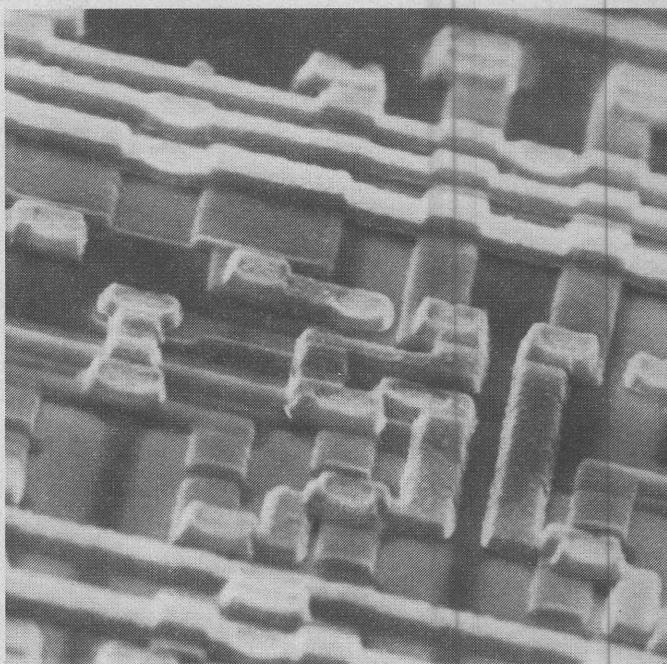
L'Europe ne peut se permettre de rester à l'écart du développement des nouvelles technologies de l'in-

formation. C'est une technologie de pointe, et parce que nous sommes très pauvres en matières premières notre prospérité dépend en définitive du développement de nos industries de pointe. De plus, le secteur des nouvelles technologies de l'information offre de brillantes perspectives économiques.

La croissance moyenne y est de 15 % par an, ce secteur jouit d'un marché mondial et a des applications dans tous les domaines de la vie sociale. Le chip détermine aussi la capacité concurrentielle de notre industrie dont elle augmente la productivité.

Enfin, cette technologie aura aussi des conséquences énormes en dehors de l'économie.

L'Europe se doit donc d'assurer son indépendance en ce domaine pour pouvoir en contrôler elle-même les conséquences et ne pas dépendre de la bonne volonté des autres.



Fabrication d'un chip

La matière première choisie pour la fabrication des chips est le silicium. C'est un semi-conducteur qui peut être rendu très propre et qui par oxydation devient une excellente base isolante. A près de 1000° Celsius, on retire un lingot du silicium fondu. Il mesure environ 35 cm de long, 10 de large et pèse à peu près 7 kg.

Ce lingot est alors scié à l'aide d'une scie à dents de cristal en petites plaques d'un demi millimètre d'épaisseur.

La plaquette est poncée et polie afin d'éliminer toutes les aspérités. Il subsiste une plaque de 0,4 millimètres. Elle est chauffée à 1000°C, il se forme à sa surface une mince couche d'oxyde qui sert d'isolateur.

C'est alors que commence le procédé photolithographique. Celui-ci se produit dans les espaces violets des chambres noires très modernes où les techniques photographiques et de l'eau forte font apparaître couche après couche (en général un total de 10) les « patrons » les plus compliqués sur le silicium recouvert d'une couche d'émail sensible à la lumière.

Les zones négatives et positives sont inscrites aux endroits voulus. Ces espaces violets sont extrêmement clairs, ils libèrent dix fois plus de poussières que les vraies salles d'opération, et le personnel, tout comme dans les hôpitaux, y porte des masques.

C'est le dessin des patrons qui exige le plus de temps dans le pro-

céde de fabrication des chips. En effet, le patron diffère selon la fonction que le chip devra assurer.

Dès que le patron d'un chip à fonction déterminée est réalisé, on peut le photogréver sur une suite de 100 chips. Le dessin du patron se fait sur écran TV. Un crayon lumineux tire les lignes et dessine les circuits. Grâce à un bouton maniable, un détail précis peut être agrandi 10, 20 ou 100 fois ou peut être refait. Lorsque le patron est terminé, il est imprimé sur papier, puis réduit pour pouvoir être photogréver sur la couche d'émail des chips. La plaque contenant des centaines de chips encore fixés les uns aux autres est contrôlée par ordinateur.

Les chips sont alors séparés. Ceux qui ne conviennent pas (la plus grande partie) sont écartés, ceux qui ont été approuvés sont envoyés dans un four.

On y fixe un petit châssis plastique ou métallique, vu leur petit volume ils ne pourraient être maniés sans ce châssis.

La technologie des chips est actuellement au stade LSI (Large Scale Integration), à ce stade on peut garnir un chip d'à peu près 100.000 composants (circuits).

Les expériences pour arriver au stade VLSI (Very Large Scale Integration) sont cependant en bonne voie.

A ce stade, on pourrait placer un million de petites unités sur le chip. A ce niveau, le problème vient des ondes lumineuses par lesquelles les patrons sont formés sur les chips.

On tâche maintenant de projeter les patrons sur le silicium au moyen de rayons électroniques et radiographiques.

Eurhélios : la plus grande centrale solaire du monde

A la fin de 1980, la Communauté Européenne aura à sa disposition la plus importante station solaire du monde, « Eurhélios », elle aura un débit d'un mégawatt.

Située sur le versant Sud de l'Etna près de la petite localité d'Adrano (à 40 km de Catane, en Sicile), cette station solaire est une des premières applications du vaste programme « Energie » lancé par la Commission en 1975.

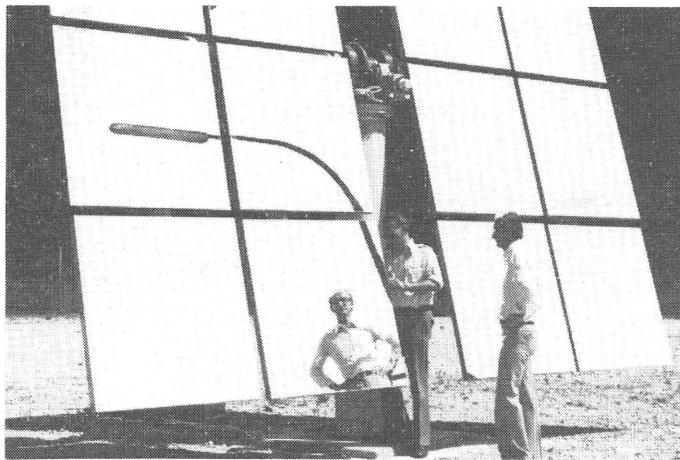
R ET D

Pour répondre à la crise énergétique, la Commission a notamment mis sur pied un programme de Recherche et Développement concernant les énergies nouvelles, alternatives et renouvelables. Un des aspects de ce programme était la construction d'une centrale solaire de grande dimension, visant à utiliser au maximum le potentiel énergétique contenu dans les rayons solaires.

Jusqu'à présent, la construction de centrales solaires en était restée au stade expérimental.

De nombreux problèmes technologiques se posent en effet à l'industrie européenne, ils ne pouvaient être résolus que par la construction d'une installation opérationnelle.

Un consortium d'industries européennes a donc été créé, il regroupe l'ENEL (Institut National d'Electricité italien), un groupe d'industries françaises



Miroir réfléchissant les rayons solaires

(Renault, Five-Cail-Babcock, St-Gobain, Pont-à-Mousson et Heurtey) ainsi que la firme allemande Messerschmitt-Bölkow-Blohm.

L'ENEL jouit d'une situation particulière : membre du consortium, il est également copropriétaire de l'installation avec la Commission Européenne. Les différentes parties du consortium ont achevé les tests du prototype en novembre 1978.

La construction de l'installation doit être terminée pour fin 1980.

BUTS D'EURHELIOS

Le site d'Adrano présente de nombreux avantages : près de 300 jours ensoleillés par an,

aucun obstacle naturel ne s'oppose à l'ensoleillement, aucune industrie ne provoque de pollution.

L'énergie solaire n'est pas encore rentable économiquement. Le courant produit par Eurhélios coûtera six ou sept fois autant que celui produit par une centrale « classique ». De plus, la station d'Adrano ne pourra pas fournir assez de courant pour toute la localité. Pour cette raison le courant « solaire » sera injecté dans le réseau national de l'ENEL.

Le but principal d'Eurhélios reste d'éprouver les différents composants d'une station solaire afin de trouver les éléments les plus rentables et d'apporter des solutions aux

nombreux problèmes qui se posent encore actuellement.

L'expérience Eurhélios devrait permettre la construction par la suite d'installations efficaces et rentables. Les principaux efforts des ingénieurs d'Eurhélios visent à réduire la superficie des miroirs nécessaires au fonctionnement d'une station solaire (Eurhélios en compte 182 couvrant une superficie de 6.200 m²). Ces miroirs absorbent près de 50 % du total des investissements consentis dans la construction d'une telle centrale.

Autre but, accroître le rendement et élaborer des accumulateurs d'énergie pour les périodes nocturnes et sans soleil.

Les centrales solaires sont souvent considérées comme non dangereuses. Elles comportent cependant des inconvénients.

Il n'est pas exclu que la chaleur emmagasinée par les vastes étendues de miroirs provoque ou influence des microclimats. Une station météorologique a été construite près du site d'Adrano afin d'étudier cette influence.

L'installation pourrait aussi avoir une influence sur l'agriculture de la région.

Eurhélios ne sera donc pas seulement la plus grande centrale solaire au monde, mais aussi un vaste champ d'expérimentation tant pour les techniques que pour les effets sur l'environnement.

La Commission devant de nouveaux défis

A l'occasion d'un discours prononcé devant le Kunst- en Kultuurverbond, à Bruxelles, M. Jenkins président de la Commission, a rappelé l'importance des institutions comme fondements mêmes de l'entreprise européenne communautaire.

Selon le président de la Commission, le bon fonctionnement de la Communauté repose sur l'interdépendance entre la Commission, le Parlement et le Conseil. L'élection directe du Parlement européen a ajouté une dimension démocratique aux affaires communautaires. D'autre part, le Conseil européen a, à maintes reprises, témoigné de sa capacité de régénération politique et a su donner une nouvelle impulsion aux règlements de

questions enlisées dans les détails techniques.

Que devient, dès lors, la position de la Commission ?

« Notre pouvoir d'initiative, notre rôle de gardienne des traités, notre devoir d'information de l'opinion publique, les intérêts de l'Europe sont autant de missions qui restent tout aussi importantes que par le passé... Bien entendu, la Commission doit s'adapter et relever de nouveaux défis. » De nombreuses décisions ont déjà été prises en ce sens, d'autres suivront.

Sur base de structures saines, la Communauté peut agir efficacement dans de nombreux domaines. « L'année 1979, rappelle M. Jenkins, a vu la conclusion des négociations commerciales multilatérales du

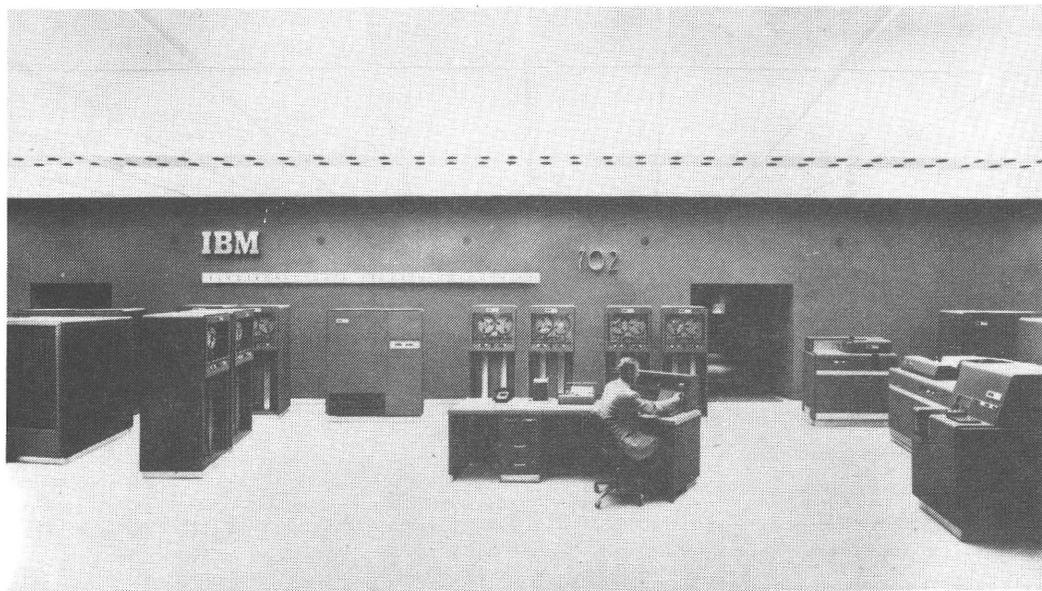
GATT, l'Europe y a parlé d'une seule voix. L'accord sur le renouvellement de la Convention de Lomé va renforcer et améliorer nos relations avec les 58 pays ACP... Cependant, le rôle de l'Europe ne devrait pas se limiter à celui de partenaire commercial... Nous devons travailler maintenant à la mise en œuvre de politiques internes rigoureuses et cohérentes dans les domaines monétaires, énergétiques et industriels. »

Le Système Monétaire Européen a permis de renforcer la stabilité monétaire en Europe. Son rôle doit encore être progressivement élargi. De rapides progrès doivent aussi être réalisés dans l'établissement d'une politique énergétique commune afin de soutenir les efforts des Etats membres

dans la promotion des économies d'énergie et la recherche de nouvelles sources d'énergie. Une réponse communautaire doit être donnée aux exigences posées par les nouvelles technologies électroniques et par la concurrence de plus en plus vive des pays nouvellement industrialisés qui produisent à moindre coût et risquent, à défaut d'action immédiate, de mettre en danger les secteurs traditionnels de l'industrie européenne.

Ce sont là de formidables défis. Des institutions en pleine vitalité, des options politiques connues, il ne manque plus encore à l'Europe que la détermination et la volonté d'agir, conclut M. Jenkins.

Dialogue Parlement-Commission



CONSEQUENCES SOCIALES DE LA TECHNOLOGIE

Le parlementaire européen Linkohr a rappelé les conclusions d'une étude de l'OCDE selon laquelle il est nécessaire d'établir une nouvelle structure institutionnelle capable d'apprécier les phénomènes socio-économiques liés au développement des technologies. La Commission est, quant à elle, consciente de l'importance de l'évaluation des conséquences sociales et autres de ce développement technologique. Elle a pris de nombreuses initiatives en ce domaine. Ainsi, en juillet 1978, le Conseil a adopté un programme de recherche en matière de prévision et d'évaluation à long terme (FEST). Son objectif est de contribuer à la définition d'objectifs et de priorités à long terme pour la recherche et le développement de la Communauté. (Question n° 1193/79.)

MARCHES PUBLICS

Plusieurs directives du Conseil prévoient que certains marchés publics doivent faire l'objet d'un avis publié au « Journal Officiel des CE ». La Commission a souligné, suite à une question du parlementaire européen Moreland, que tous les Etats membres ont pris les mesures nécessaires pour garantir que les autorités contractantes respectent les dispositions des directives en matière de marchés publics. Dans un Etat membre, la mise en œuvre de la directive sur les marchés de fournitures est incomplète. Aucune plainte particulière n'ayant été introduite par les parties concernées la Commission suppose que les directives sont respectées

dans la pratique par les autorités contractantes. Si une infraction éventuelle aux dispositions communautaires est présumée, la Commission soumet la question au comité consultatif pour les marchés publics pour clarification et examen. Si le comité consultatif arrive à la conclusion qu'il y a manquement d'un Etat membre à ses obligations, lors de la passation d'un marché, la Commission peut engager une action en manquement contre cet Etat. (Question n° 1203/79.)

GAZ NATUREL

Des sondages d'exploration pratiqués à Focant et Saint-Ghislain ont confirmé la présence de gaz naturel en Wallonie. Les quantités sont encore indéterminées. Le gouvernement belge a demandé à bénéficier d'un soutien de la Communauté pour un projet de sondage à très grande profondeur. Jusqu'à présent la Commission n'a pas pu donner suite à cette demande.

Le Conseil n'ayant pas encore pris de règlement permettant l'éventuel soutien des projets d'exploration d'hydrocarbures, une première proposition a été envoyée par la Commission au Conseil le 29 novembre 1974 qui, à deux reprises, a déjà été modifiée, la dernière modification suite à un avis du P.E. date du 7 août 1978. (Question n° 1078/79 du parlementaire européen Gendebien.)

SUBSIDE AU COKE

C'est relativement le gouvernement belge qui accorde les aides les plus importantes de toute la Communauté aux li-

vraisons de charbon à coke aux producteurs d'acier. Cette aide est, en Belgique, de 22 UCE par tonne de charbon à coke fournie, en République fédérale d'Allemagne, elle est de 16 UCE, en France de 13 UCE et au Royaume-Uni de 3 UCE. (Question n° 1263/79 du parlementaire européen Boyes)

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

La Commission achève actuellement une étude approfondie sur l'ensemble des problèmes des travailleurs frontaliers. A partir de cette étude, elle formulera des propositions dans les plus brefs délais. Le parlementaire européen Oehler avait, en effet, demandé quelles étaient les intentions de la Commission concernant le statut des 215.000 travailleurs frontaliers de la Communauté.

Selon M. Oehler, ces travailleurs frontaliers sont, pour l'instant, à de nombreux points de vue, désavantagés par rapport à leurs collègues nationaux, par exemple en ce qui concerne l'application des lois sociales et fiscales. (Question n° 877/79.)

LA FAIM DANS LE MONDE

Durant la période 1975-1978, la Communauté européenne a affecté, au travers d'organisations internationales tel le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance une aide alimentaire de 890 millions d'UCE pour lutter contre la faim dans le monde. Sur ce montant global, 13 % sont allés aux Etats ACP et les 87 % restants à des pays non associés. (Question n° 1005/79 de M^{me} Rabbethge, parlementaire européen.)

MALADIE DU PLOMB

La Commission avait consacré, fin février 1980, à peu près 150.000 UC à la mise en œuvre de la directive sur la surveillance des population face au risque saturnin (la maladie du plomb dont ont par exemple été atteints certains enfants de la ville d'Hoboken). Il faut y ajouter les sommes dépensées par les Etats membres.

Après deux ans de fonctionnement, le programme qualitatif destiné à améliorer les résultats des analyses a permis une amélioration sensible de la qualité des résultats. Une campagne d'échantillonnage portant sur plus de 30.000 personnes vient de se terminer. Sur base des résultats de cette campagne, il se peut que les Etats membres soient obligés de prendre des mesures pour réduire le risque saturnin. Ces mesures devront être surveillées de près par la Commission. (Question n° 1100/79 du parlementaire européen Flanagan.)

APPAREILS MENAGERS

D'après différentes études, et dans l'état actuel de la technique, on pourrait économiser assez bien d'énergie sur les appareils ménagers électriques actuellement sur le marché : 50 % sur les réfrigérateurs, 40 % sur les fours électriques, 30 % sur les machines à laver, 30 à 50 % sur les sèche-linges et 25 % sur les lave-vaisselles. Selon les statistiques, les appareils ménagers utilisent annuellement près de 200.000 GWH pour toute la Communauté, soit près de 5 % de la consommation intérieure brute européenne. Une économie généralisée dans la CE pourrait réduire cette consommation de 1 % en dix ans, temps de renouvellement du parc des appareils domestiques. Dans cette perspective, la Commission envisage de discuter avec l'industrie afin de définir des objectifs volontaires d'augmentation de rendement des appareils ménagers. La Commission fait également procéder à une étude sur les possibilités techniques d'amélioration du rendement de ces appareils. Sur base des conclusions de cette étude, elle jugera de l'opportunité de proposer au Conseil des normes de consommation.

(Question n° 903/79 du parlementaire européen Fuchs.)

PERMIS DE CONDUIRE EUROPEEN

Les Européens disposeront-ils bientôt d'un permis de conduire communautaire ? A cette question du parlementaire européen Marschall, la Commission a répondu qu'elle a déjà présenté au Conseil une proposition en ce sens. Le Conseil en a discuté mais ne l'a pas encore approuvée. Les principaux éléments de la proposition sont la délivrance des permis nationaux selon un modèle communautaire uniforme, des conditions similaires de délivrance dans les différents Etats membres et la reconnaissance mutuelle des permis et l'échange automatique pour les personnes changeant de résidence d'un Etat membre à un autre. (Question n° 985/79.)

FROMAGE

Ces dernières années, la Communauté européenne a importé moins de fromage, mais en a consommé davantage. La consommation est passée de 2,1 millions de tonnes en 1974 à 3,1 millions en 1978. La Commission européenne a pris des mesures d'aide à la production de fromage en octroyant par exemple une aide aux investissements destinés à la construction de fromageries. Il ne lui semble cependant pas nécessaire de prévoir d'autres mesures tant que la production suffit à satisfaire la demande croissante des consommateurs européens et de l'exportation. (Question n° 942/79 du parlementaire européen Lord O'Hagan.)

INSPECTION DES CENTRALES NUCLEAIRES

Le Traité CEEA oblige les installations nucléaires à accepter les inspections effectuées par l'Euratom. Une autre inspection, également obligatoire, a été instituée par l'Accord de Vérification signé en avril 1973 entre Euratom, ses sept Etats membres non dotés d'armes nucléaires et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), elle est faite par les inspecteurs de l'AIEA. Les Etats membres signataires ont dû prendre les mesures législatives nécessaires pour imposer aux installations l'obligation juridique de permettre

ces inspections. Dans certains Etats membres, les dispositions de l'accord sont devenues directement applicables dans le pays avec la ratification de l'accord. En Belgique et en République fédérale d'Allemagne, par contre, des mesures législatives spécifiques ont dû être prises. La Commission s'est assurée de la conformité des lois nationales au « texte de base commun » rédigé par elle. (Question n° 1486/79 de M. Schwartzberg, parlementaire européen.)

« FEDER » CREATION D'EMPLOIS

Selon les informations disponibles, les projets ayant bénéficié d'un concours du Fonds

de Développement Régional (FEDER) depuis sa création en 1975 jusqu'à 1979 dans le secteur de l'industrie et des services devraient permettre la création de 293.000 emplois.

Les projets d'infrastructures qui n'apparaissent pas dans ces informations ont également aidé à créer des emplois par la réalisation d'un volume important de travaux qui constitue le fondement d'une croissance ultérieure des activités industrielles et de services. De plus, la maintenance des réseaux d'infrastructures réalisés est aussi une source d'emplois permanents non négligeables. (Question n° 1420/79 du parlementaire européen Cronin.)

TELEMATIQUE ET PROTECTION DES CITOYENS

Il n'existe pas à l'heure actuelle de protection des données sur base législative à l'échelle de la Communauté. Plusieurs Etats membres (République fédérale d'Allemagne, Danemark, France et Luxembourg) ont adopté des législations nationales en ce domaine. Un projet de convention internationale pour la protection des personnes face aux traitements automatisés des données à caractère personnel est actuellement en cours de discussion au sein du Conseil de l'Europe. (Question n° 1351/79 du parlementaire européen Forth.)



95 millions à l'agriculture belge

La Commission a octroyé un concours de plus de 43 millions d'UCE (1,72 milliard FB) à 159 projets dans le cadre de la deuxième tranche 1979 du FEOGA, section Orientation. Neuf projets belges sont au nombre des bénéficiaires, ils recevront un montant total de 2,3 millions d'UCE (environ 95,7 millions FB).

Les projets belges retenus sont les suivants : un projet du secteur laitier concernant l'extension et la modernisation

d'une laiterie à Aalter (Flandre orientale). Trois projets du secteur viande : construction d'une unité de découpe de viande à Liège, d'une unité de fabrication de produits à base de viande à Malines et l'extension d'un abattoir de porcs à Staden/Westrozebeke (Flandre occidentale). Deux projets du secteur fruits et légumes : extension d'une usine de transformation de légumes à Staden (Flandre occidentale) et du marché de vente pour légu-

mes, fruits et fleurs à Wetteren et à Saint-Nicolas (Flandre orientale). La construction à Knesselare et la modernisation à Denderleeuw (Flandre orientale) d'unités de transformation de poisson. Le dernier projet retenu se situe à Landen (Brabant) et concerne l'extension et la modernisation d'un centre de traitement de semences.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède, 73 - 1040 Bruxelles.

- Le dossier de l'Europe - L'Europe face aux technologies de l'information. 1980/3.
- Le dossier de l'Europe - La Commission européenne veut supprimer les excédents de lait. 1980/4.
- Politique forestière dans la Communauté. Bull. suppl. 3/79. 52 pp.
- Deuxième programme communautaire à l'égard des consommateurs. Bull. suppl. 4/79. 20 pp.
- Participation des salariés à la formation des patrimoines - Memorandum de la Commission. Bull. suppl. 6/79. 86 pp.
- Les négociations commerciales multilatérales du GATT. Série Relations extérieures. 25/79.
- ASEAN et la Communauté européenne Série Relations extérieures. 27/79.
- La Communauté européenne. Etats membres, régions, unités administratives. Carte murale.

EN VENTE

A la Librairie Européenne, rue de la Loi 244 - 1040 Bruxelles et au « Moniteur Belge », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

- « Europe 1979 ». 240 pp. 200 FB.

Appels d'offres

ENERGIE SOLAIRE

La Commission lance un appel d'offres dans le cadre de la recherche sur l'énergie solaire et plus particulièrement de la conversion photovoltaïque. Des formulaires sont disponibles auprès de la Commission CE, D.G. XII - Programme R-D Energie, rue de la Loi, 200 1049 Bruxelles.

INFORMATIQUE

Un appel d'offres sera prochainement publié au « Journal Officiel CE » dans le domaine du logiciel et de ses applications. Les projets retenus devront concerner au moins deux utilisateurs ou entreprises d'au moins deux Etats membres. Date de clôture de cet appel : 1^{er} juin 1980.



MM. W. Van den Panhuyzen, conseiller de M. W. Claes ministre belge des Affaires Economiques, et P. Defraigne, chef de cabinet de M. Davignon, membre de la Commission, ont participé au lunch-débat organisé le 20 février dernier par la Maison de l'Europe au Bureau de Presse et d'Information sur le thème « Vers une politique industrielle commune ».

Euronet Diane

M. Roy Jenkins, président de la Commission CE, et M^{me} Simone Veil, présidente du Parlement européen, ont officiel-

lement inauguré le réseau Euronet-Diane le 13 février dernier. EURinfo consacre dès ce numéro une série de fiches aux nouvelles technologies de l'information et à Euronet.



Visites au Bureau

MARS

3. Institut Notre-Dame Marche 5. Rijksmiddelbare School, Halle 7. Institut Sainte-Marie, Châtelet 11. Ecole d'Hôtesse Tunon 13. Dimpnalyceum, Geel 17. Journée d'étude des Facultés de Droit de Gent, Leuven, Brussel et Antwerpen 18. Saint-Boniface, Bruxelles 19. Journée d'étude

des Facultés d'Economie de Gent et Leuven 20. Institut Immaculée de Braine-l'Alleud 21. Réunion d'information des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire 21. Institut Sainte-Clair, Verviers 21. Institut Saint-Union, Dour 25. Institut Sœurs de Notre-Dame, Namur 26. Maison de l'Europe : lunch-débat.

AVRIL

10. Agra Vrouwen, Gistel 21. Institut d'Etudes Européennes ULB.

Agenda

Bruxelles — Le 25 avril 1980, journée d'études pour le XV^{me} anniversaire des Cahiers de Droit Européen, sur le thème « la fusion et les groupes de sociétés ». Renseignements : M. Vandersanden, secrétaire général de la rédaction des Cahiers - avenue Louise, 341, B^{te} 8 - 1050 Bruxelles - Tél. : (02) 649.61.10.

Nouvelles CE

en bref

Consommateurs — Le Comité Consultatif des Consommateurs a adopté son plan 1980. Il couvre entre autres le domaine des prix et des services, le dialogue avec les producteurs, la consommation de médicaments, la publicité, etc.

Portugal — La Commission a décidé l'octroi d'une aide de 400.000 UCE en faveur des populations sinistrées des Açores suite au tremblement de terre du 1^{er} janvier 1980.